



De la grande exclusion au pouvoir d'agir retrouvé

Carole Le Floch
Conseillère technique
de l'institut régional
du travail social
(IRTS) Paris-
Parmentier, Île-de-
France, auteure
de plusieurs
ouvrages et articles,
mère de famille
nombreuse, Carole
Le Floch a connu
un parcours
de réintégration
sociale
par la participation
riche
en enseignements.

Entretien avec Carole Le Floch [30] le 6 décembre 2022, propos recueillis par Pascal Mélihan-Cheinin

Quel a été votre parcours, de la rue au retour à une vie sociale intégrée ?

Carole Le Floch Maman de quatre enfants, j'ai voulu quitter le domicile après vingt-sept ans de violences conjugales. J'ai connu la difficulté à trouver des logements en sécurité dont l'adresse ne peut pas être connue de l'agresseur ou de son avocat. J'ai eu recours à des médicaments contre des douleurs physiques et psychiques, puis à des substitutions car, à la rue, disposer de médicaments est dangereux, avec pour conséquence une addiction à ces produits.

Je conserve encore des séquelles de cette période, en particulier des troubles cognitifs : la rue a provoqué chez moi de nouvelles difficultés de santé. Mutique, j'ai eu recours à un journal intime pour m'exprimer, ce que j'appelle dans mon livre « *mon journalyseur* ».

J'ai pu retrouver un logement autonome, un studio protégé pour des femmes victimes de violences, et c'est à ce moment-là que j'ai découvert la participation. D'abord, par un groupe d'expression, ensuite par une contribution au comité des usagers de mon département. Et, de fil en aiguille, dans des espaces de participation plus larges. J'ai été élue dans un conseil régional des personnes accompagnées (CRPA), puis à l'échelle nationale au Conseil national des personnes accompagnées (CNPA). Enfin, de là, j'ai été élue déléguée du CNPA au titre des personnes en situation de précarité au Haut Conseil du travail social (HCTS, ex-CSTS) en juillet 2016. J'y siége encore aujourd'hui comme personne qualifiée. Dans mon ouvrage sorti pendant la crise du Covid, je raconte ma reconstruction, ce parcours de six ans où la participation a été pour moi un outil de réédification sociale et de rétablissement personnel.

En quoi la participation a-t-elle pu constituer une voie de sortie de l'exclusion ?

CLF Durant ma vie sans abri, j'ai commencé à réfléchir à une question : comment aider les autres femmes qui, comme moi, sont en errance ? Dans mon parcours, j'ai été nourrie par l'expérience que j'ai pu mobiliser, à la fois par l'entraide immédiate quand j'étais dans la rue, la « pair-aidance » que j'ai pratiquée sans le savoir, et le combat pour la reconnaissance de la grande exclusion et pour la réintégration sociale.

Le chemin militant a pris plusieurs formes. Il y a eu plusieurs étapes. J'ai été très impliquée dans la mise en place de comités locaux du travail social et du déve-

loppement social. J'ai collaboré avec Alice Casagrande et participé à la rédaction du plaidoyer Associations nos savoirs [12], qui appelle à reconnaître l'importance des savoirs expérientiels dans la formation des travailleurs sociaux et des soignants. Et j'ai expérimenté personnellement la place de la personne accompagnée dans la formation de professionnels, je suis intervenue dans des cursus de formation, principalement dans le champ social, y compris auprès de travailleurs des établissements ou services d'aide par le travail (Esat).

Dans la formation, des questions concrètes se posaient, par exemple : quand un travailleur est en état de grande dépression, comment fait-on pour gérer cela ? Ou encore : que proposer quand on sent la colère monter ? Je n'ai pas le même abord de la personne accompagnée et de ses difficultés que celui d'un professionnel : ma contribution, c'est que j'ai partagé les difficultés vécues avec les autres, je n'en ai pas parlé « de l'extérieur » mais en sachant de quoi je parlais. Mon constat est qu'il n'y a aujourd'hui pas assez de possibilités de former les personnes concernées. Il faut que tout le monde puisse se former ensemble, travailleurs et intervenants sociaux, dirigeants et personnes accompagnées, pour faire bouger les choses.

J'ai été ensuite nommée à la Haute Autorité de santé (HAS), à la Commission de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (CSMS, ex-ANESM).

Au sein du HCTS, j'ai participé aux groupes de travail sur la participation, dont le cahier des charges pour la mise en œuvre des formations, volet travail social, de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui est sorti en 2020.

Depuis 2021, je suis conseillère technique à l'institut régional de travail social Parmentier, à Paris, mais le fait d'embaucher une personne comme moi ne va pas encore de soi pour beaucoup de monde. Par exemple, l'institution entre très peu en discussion avec moi.

Et puis cette participation citée partout n'est pas reconnue au plan juridique. J'en suis à ma troisième tentative pour une validation des acquis de l'expérience (VAE) pour faire capitaliser ces six ans d'expérience. J'ai pu recommencer un dossier en août avec plus de facilités, car les instances ont accepté de remplir les attestations justifiant de ma pratique de la participation. Pour le diplôme d'ingénierie en travail social, il faut pouvoir justifier de 1607 heures. Même si dans une des institutions j'avais effectué environ 5400 heures ou encore environ 2000 heures pour une autre, ces six années de bénévolat ne sont pas reconnues, excepté à la HAS, où je dispose d'un contrat et d'un arrêté nominatif, même

Les références entre
crochets renvoient
à la Bibliographie
générale p. 54.

sans rémunération. Il m'aura donc fallu retrouver et rendre officielle cette « forme » de pratique non juridique.

Cette situation est fatigante moralement. En parallèle, je souhaite que la VAE soit rattachée à une recherche pour dessiner le processus. Mes pairs formateurs, dont Marcel Jaeger (lire p. 39), peuvent raconter les attentes initiales du dispositif. Par exemple, pour la VAE, le mot « expérientiel » n'est pas pris en considération alors qu'il correspond à une intention des concepteurs du dispositif. Il faut de nombreux justificatifs qui faussent l'expérientiel, avec une perte de compétence humaine dans ces référentiels métier, alors que mon expérience est avant tout de l'humain dans un contexte d'attente de savoirs techniques.

Dans certains pays, dans le nord de l'Europe, les compétences acquises sont attendues, la personnalité est étudiée pour entrer dans un emploi. Au Danemark, avec le dispositif *housing-first*, des jeunes sortis de la rue demandent à être salariés. Leurs compétences ne sont pas interrogées. Il faut signaler le rapport de la Commission européenne sur les compétences non formelles et informelles¹. En France, les professionnels de la VAE ne sont pas tous formés à ce type de démarche. La nouvelle réforme de la VAE reconnaît la possibilité à un proche aidant de solliciter une VAE. Mais le proche aidant n'est pas suffisamment défini. Dans certains pays européens, la personne concernée indique l'aide dont elle a bénéficié d'un proche.

Pour des raisons administratives et de moyens, il est difficile de faire participer des personnes directement concernées et non des personnes représentant une association. Mais la parole des unes et des autres n'est pas la même.

Il faut penser aussi à l'intérêt pour la personne concernée de participer : toucher une rémunération qui n'impacte pas les minima qu'elle perçoit, pouvoir se former, avoir une reconnaissance pour une formation. Dans ce groupe où l'on donne du bénévolat, on existe, mais pas ailleurs : c'est ça qui ne va pas. Certains ont refusé une orientation professionnelle pour conserver cet engagement bénévole. Cela devrait être une activité reconnue au titre du RSA, mais elle ne l'est pas dans la loi travail (article L. 5151-9 du Code du travail).

J'ai beaucoup ralenti ma participation à la HAS, car j'ai accepté un contrat de travail qui me mobilise trois jours par semaine. Or le bénévolat peut exiger beaucoup de travail, notamment pour préparer les échanges. Par exemple, la lecture des anciens rapports du Conseil supérieur du travail social prend beaucoup de temps.

Comment définissez-vous la participation ?

CLF Avant tout, il me semble nécessaire d'expliquer ce que je connais de la participation. Dans le domaine du travail social, il s'agit de consulter la personne intéressée sur toutes les décisions qui la concernent. La

finalité consiste donc en une prise en compte de ses opinions, en les respectant, même si les décideurs ou les professionnels n'ont pas le même point de vue.

Dans notre contexte sociétal, la participation est un mot important, il permet de favoriser le dialogue entre les citoyens et les personnes décisionnaires. La participation est une méthode de coconstruction et de réflexion partagée qui favorise l'expression de tous sur des thèmes de la vie sociale (culturelle, politique, sanitaire, humanitaire...). Se situant entre le vote et la manifestation de désaccords, la participation, si elle est bien pratiquée, peut redonner l'envie d'agir sur sa vie. Ces formes de participation appellent à faire progresser et à améliorer ce que l'on qualifie de « démocratie participative ».

Malgré toutes les possibilités d'expression persiste la sensation que rien ne s'arrange, que ça empire même, avec le ressenti d'être obligé de subir les choix de nos dirigeants. Nos décideurs détiennent des savoirs, mais quand prendront-ils en compte les savoirs, l'expérience et l'opinion des citoyens ? On peut aussi interroger la place des intermédiaires. Comment la consigne qui arrive par le haut est mise en application sur le terrain ? Quelles sont les actions menées et quelles sont les observations, les suggestions qui en découlent ?

Quelle est votre action en termes de participation ?

CLF Ma fonction participative consiste à importer la parole des personnes dites « accompagnées », vivant une situation semblable à la mienne. Au début, mon rôle se limite à réveiller les esprits en démontrant qu'il peut y avoir de l'ambiguïté, voire des contradictions, entre les décisions prises dans un bureau et ce que le citoyen supporte au quotidien. J'alerte aussi mes interlocuteurs sur le langage des travailleurs sociaux et des administrateurs, qui en général rend les choses nébuleuses.

Si nous avions une place plus importante dans le monde politique, si l'honnêteté de l'humain était une réalité, notre participation dans les affaires de l'État serait appréciée pour ce que l'on peut réellement apporter en termes de vécu et d'opinions partagées. Ce n'est pas parce que l'on est pauvre ou que l'on a le statut de précaire que l'on n'a rien à dire. Bien souvent nos discours font l'effet de surprise, ils sont intelligents !

Dans mon cheminement vers la participation, j'ai eu l'occasion d'intervenir au sein de multiples instances dites de réflexion, de consultation ou encore de concertation. Ainsi, le Conseil national des personnes accueillies ou accompagnées (CNPA) et les conseils consultatifs régionaux ont été conçus pour « promouvoir la participation des personnes vivant la précarité dans l'élaboration, la suivi et l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre ». C'est au sein de celui de ma région que débute mon engagement dans ce type d'instance. Après la fusion dans la région Normandie, je rejoins l'échelon national. Je prends rapidement conscience que les textes sur la précarité ne sont pas pensés pour être accessibles à tout citoyen. Éluée déléguée au sein de cette instance,

¹. Doucet S. *Rapport d'information sur la validation de l'apprentissage non formel et informel*. Commission des affaires européennes, n° 2996. 1^{er} juillet 2015. <https://www.assemblee-nationale.fr/14/europe/rap-info/i2926.asp>




j'ai pu vérifier que l'on y valorise et sollicite cette forme de participation collective, réellement active, au point de participer à la prise de décision ou de travailler au sein et avec des instances politiques. Un lieu où la liberté de penser par nous-mêmes est redonnée, ainsi que le pouvoir d'agir sur notre vie.

Quels enseignements tirer de vos expériences dans le domaine de la participation ?

CLF Il faut absolument que la personne soit et reste toujours actrice de ses actions, là vous devenez le guide et le soutien dont elle a besoin. Pour un professionnel, cela demande de sortir du bureau, de consacrer beaucoup plus de temps à « l'accompagnement », donc de changer de pratique autant que de posture.

Au sein du HCTS, nous avons pu obtenir des avancées concrètes pour les personnes accompagnées par les

travailleurs sociaux. Dans les instances politiques, le principe de gouvernance partagée semble être une vitrine utilisée pour vanter le mérite d'une pratique centrée sur une pseudo-participation. Je pense que le fait qu'il y ait de l'argent en jeu n'aide pas non plus : trop de facteurs faussent cette approche démocratique.

S'agissant du Conseil de la vie sociale prévu par la loi 2002-2 pour les établissements sociaux et médico-sociaux, son principe ne fonctionne pas vraiment. Les demandes sont peu suivies d'actions efficaces et les besoins des personnes qui vivent dans l'établissement peu exprimés. De plus, je pense que ce dispositif devrait impliquer les partenaires et ouvrir le débat sur des questions qui nous concernent et dont la portée va bien au-delà de l'établissement. Je suis convaincue de l'importance de tisser du lien entre le monde de l'accompagné et celui de l'accompagnant, comme avec celui des dirigeants. 

Les tiers-lieux en Ehpad, de nouveaux modes de participation et de socialisation des personnes âgées dépendantes

Ingrid Fasshauer

Maîtresse de conférences, université Gustave Eiffel, laboratoire Dicen-Île-de-France

Cristelle

Ferreira de Moura

Adjointe de direction de l'Ehpad Saint-Vincent-de-Paul, géré par l'Association sociale et sanitaire de gestion (Assage)

Cet article a été rédigé sur la base d'un travail de recherche dans le cadre d'un mémoire pour le master 2 Santé, médico-social et parcours de santé de l'université Gustave Eiffel. Sept gestionnaires de tiers-lieux en Ehpad ont été interrogés lors du premier semestre 2022 : six lauréats de l'appel à projets de la CNSA « un tiers-lieu dans mon Ehpad », et deux gestionnaires ayant déjà mené à terme un projet de tiers-lieu¹.

L'altération progressive des fonctions motrices et cognitives, ainsi que la non-reconnaissance d'une société dont l'exigence sociale semble de plus en plus marquée, fragilisent les personnes âgées. L'entrée en institution accentue cette rupture et le nouvel entrant doit renoncer à la position sociale qu'il tenait jusqu'alors, celle qu'il s'est construite tout au long de sa vie, en tant que voisin, que participant à la vie d'un quartier, voire à sa position même au sein de la famille car c'est désormais l'enfant qui prend en charge le parent. La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, puis celle de 2015 viennent renforcer les outils visant à « *placer l'usager au cœur du dispositif* ». Mais la réalité n'est pas à la hauteur des intentions.

1. Ehpad Les Collonges, Saint-Germain-Nuelles; Ehpad Centre René Fortin, Brest; Ehpad Le Jardin de la petite vigne, Vico, Corse; Ehpad La Seigneurie, Pantin; Ehpad Mer et pins, Saint-Brévins-les-Pins; Ehpad La Bonne Eure, Bracieux; pôle gérontologique nîmois de la Croix-Rouge française.

L'usager au cœur du dispositif ?

Une loi difficilement applicable

Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), la participation des résidents porte sur deux niveaux différents : leur participation au fonctionnement de l'établissement, et leur implication dans les activités qui leur sont propres dans l'établissement et au-delà.

Au niveau de l'établissement, la participation passe notamment par le conseil de la vie sociale (CVS). Les quelques études faites sur le sujet montrent une prise de parole réduite des résidents dans cette instance. Au niveau des activités qui leur sont propres, l'accompagnement et la sollicitation devraient amener la personne à mobiliser toutes ses capacités motrices et cognitives. Cependant, dans le fonctionnement actuel des Ehpad, au moment de la toilette par exemple, le temps de compréhension d'une consigne par le résident n'est pas compatible avec celui dont dispose l'aide-soignante, contrainte à réaliser un certain nombre de toilettes dans un temps donné. Il en est de même du temps qui pourrait être accordé pour écouter, parler et échanger. Malgré un consensus autour de l'importance de ce temps pour lutter contre l'isolement social, les institutions n'ont pas toujours les moyens d'y répondre. Dans l'établissement, les possibilités de participation ou tout simplement d'expression sont donc réduites.